

DOSSIER DE CANDIDATURE « FESTA ZITELLINA DI A LINGUA »

FESTA ZITELLINA DI A LINGUA

Ouvert à compter du 11 avril 2025

Clos de droit à compter du 9 mai 2025 à 16h00

URGANISIMU :

ORGANISME

Cismonte	Pumonte
Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse Direction adjointe vie locale et services aux territoires Rond-Point du Maréchal Leclerc – 20405 BASTIA Cedex 9	Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse Direction adjointe vie locale et services aux territoires 22 cours Grandval - BP 215 – 20187 AIACCIU Cedex 01

FESTA ZITELLINA DI A LINGUA 2025

Cari attori, quist'annu hè appena particolare postu chì si festighjehjanu i 300anni di a nascita di u Babbu di a Patria. Dopu à una deliberazione di l'Assemblea di Corsica in lu 2024 in giru à ssa prugettu, a Cullettività di Corsica si mubilizeghja per st'anniversariu. Seranu dunque appriziati in particolare i prugetti in giru à ssa tematica ancu s'è ùn hè micca un'obligu. Cusì l'ugettu di a manifestazione ùn serà Paoli è a so vita ma puderà mette in rialzu e valore difese da Paoli, u so patrimoniu, a so storia, u so impegnu pè a Corsica, a lingua, l'apertura nant'à l'Europa, a so visione di a demucrazia, u Mediterraniu d'eri, d'oghje è di dumane.

Chers acteurs, cette année est un peu particulière puisqu'il s'agit du 300^{ème} anniversaire de la naissance de Pasquale Paoli. Suite à une délibération de l'Assemblée de corse en 2024, la Collectivité de corse se mobilise et s'engage dans ce projet. Aussi dans le cadre de l'édition 2025 de la Festa Zitellina di a Lingua, les projets, en langue corse, autour de cette thématique seront donc appréciés même si ce n'est pas une obligation. Ainsi l'objet de la manifestation peut ne pas être Paoli et sa vie, directement mais mettra en lumière les valeurs défendues par Paoli, son patrimoine, son histoire, son engagement pour la Corse, la langue, l'ouverture sur l'Europe, sa vision de la démocratie, la Méditerranée d'hier, aujourd'hui et demain.

PRESENTAZIONE DI L'URGANISIMU

PRESENTATION DE L'ORGANISME

NOM DE L'ASSOCIATION / COMMUNE / ENTREPRISE / CENTRE DE FORMATION :

N° SIRET:

DATE D'IMMATRICULATION :

CODE APE :

N° D'ENREGISTREMENT (uniquement pour les associations)

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :

TEL :

FAX :

MAIL :

ACTIVITES PRINCIPALES :

(Joindre copie des statuts en vigueur)

NB D'ADHERENTS :

AIRE D'ACTIVITE :

Commune(s) ou territoire concerné(s) par le fonctionnement de l'organisme demandeur :

AGREMENT : OUI

NON

Délivré le :

par :

RESPONSABLE LEGAL : Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Fonction : Tél. :

E-Mail :

CONTACT- DOSSIER : Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Fonction :

ADMINISTRATION :

Composition du bureau et du conseil d'administration

Conformément aux statuts et au procès-verbal de la dernière Assemblée Générale électorale -
Par ailleurs, si un ou des membres du Conseil d'Administration sont salariés ou prestataire de l'association, joindre tout document l'autorisant et expliquer à quel titre ils en sont membres : représentant du personnel, participation à titre consultatif.

	Fonction	Nom	Prénom	Profession	Activités salariées au sein de l'association	Mandat électif au sein d'une collectivité locale ou autre
B U R E A U						
C. A. (*)						

(*): Conseil d'administration ou autres

INFRASTRUCTURE(S) UTILISEE(S) :

Utilisation d'un local ou de locaux

Pas de local

Identification du ou des locaux concernés :

MODALITES D'OCCUPATION :

Propriétaire Locataire : Avec bail Sans bail

Mise à disposition gracieusement Avec convention Sans convention

Cette mise à disposition gracieuse donne-t-elle lieu à évaluation par le prêteur

OUI NON

Si OUI, faire figurer ce montant aux comptes 86 et 87 des budgets et comptes de résultat.

DOCUMENTS FINANCIERS :

Compte de résultat ou Compte de résultat + bilan :

La comptabilité est-elle tenue par : En interne à l'association
 Par un prestataire externe, lequel :

L'association dispose-t-elle d'un Commissaire aux comptes (associations percevant plus de 153 000 euros de financements publics ou autres obligations légales ou statutaires) :

NON OUI, lequel :

DUMANDA DI FINANZIAMENTU

DEMANDE DE FINANCEMENT

DESCRIPTIF DE L'OBJET DU FINANCEMENT :

Activités courantes Projet spécifique

Description détaillée de la manifestation (des précisions peuvent être demandées)

- Enfants de moins de 18 ans :
- Accompagnants :

Calendrier prévisionnel de la manifestation (lieux et dates comprises entre le 15 mai 2025 et le 30 juin 2025) :

ATTESTAZIONE NANTU À L'ONORE

ATTESTATION SUR L'HONEUR

Cette demande doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes et ce quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est plus le représentant légal de l'association, ne pas oublier de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e)

Représentant(e) légal(e) de **l'association, commune, centre de formation, entreprise**

Certifie exactes et sincères les informations et pièces jointes au présent dossier.

M'engage à utiliser l'aide financière allouée, conformément à sa destination prévisionnelle, et à mettre à disposition ou à fournir, sur demande de la collectivité, toute pièce justificative d'utilisation de cette aide.

Demande une subvention d'un montant de :

Précise que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association :

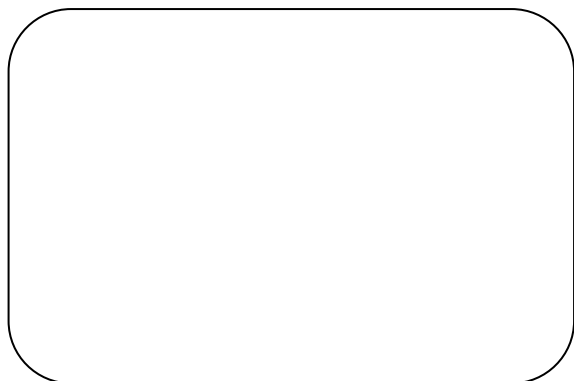
AGRAFER VOTRE RIB OU RIP ICI

Fait à :

le :

Tampon ou cachet éventuel de l'association,
commune, centre de formation ou entreprise...

Signature et Nom et qualité du signataire



ROBBA À APPICCIÀ À U VOSTRU CARTULARE D'INTENZIONE

PIECES OBLIGATOIRES À JOINDRE AU DOSSIER D'INTENTION

	Collectivité locale	Centre de formation	Entreprise	Autres (Association, EPIC, ...)
Une lettre de déclaration d'intention de demande de subvention adressée au Président de l'Exécutif de Cours (avec le dossier)	X	X	X	X
Copie de l'extrait du Journal Officiel de la République portant déclaration de constitution et statuts en vigueur signés				X
Le procès-verbal de la dernière assemblée générale incluant le rapport d'activité				X
Les comptes annuels (bilan ou compte de résultat et annexes) des deux derniers exercices		X		X
Les devis ou estimations financières (IMPORTANT poste des dépenses détaillé)	X	X	X	X
Pour les manifestations qui nécessitent une autorisation préfectorale, joindre la copie de celle-ci	X	X	X	X
Si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'organisme, de l'entreprise ou de la collectivité vous devez joindre le pouvoir de ce dernier au signataire	X	X	X	X
Un RIB	X	X	X	X
N° Siret	X	X	X	X
Signature de la charte de la langue corse ou démarche en cours	X	X	X	X
Identité des partenaires éventuels	X	X	X	X
K-Bis			X	
Important : obligation d'utiliser le logo de la CDC	X	X	X	X

RAPPEL DE DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

Conformément aux dispositions du **décret-loi du 30 octobre 1935**, repris par l'**article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales**, toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des représentants de la collectivité qui l'a accordée. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tout document faisant connaître les résultats de leur activité.

Un contrôle de l'utilisation des fonds publics peut être mené à l'initiative de la collectivité en vertu du **décret-loi du 30 octobre 1935 et celui du 2 mai 1938**.

L'article 81 de la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, organise un encadrement comptable des associations. Ainsi, toute association recevant au moins 150 000 euros de subventions publiques, d'une ou plusieurs collectivités publiques, devra s'attacher les services d'un commissaire aux comptes.

Par ailleurs, **l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000** impose une convention pour toute subvention dépassant le seuil fixé par le **décret du 6 juin 2001** (23 000 euros). De plus, elle oblige à produire un **compte rendu financier** qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, lorsque la subvention a été affectée à une dépense déterminée. Le compte-rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

ATTENTION :

La réglementation fiscale relative aux activités commerciales des associations s'applique. Il vous appartient d'engager les démarches nécessaires auprès des services fiscaux (il existe un « correspondant association » pour vérifier si vos activités sont concernées par ces dispositions (instruction fiscale du 15 septembre 1998, complétée par l'instruction fiscale du 16 février 1999

Règlement « FESTA ZITELLINA DI A LINGUA »

<p><i>Taux d'intervention et plafond</i></p>	<p>Le taux d'intervention et le plafond seront établis en fonction de la nature de la manifestation proposée par l'association, la collectivité locale ou le centre de formation (voir tableau suivant).</p>
<p><i>Procédure d'instruction</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lancement public de l'appel à projets : presse, site internet CdC : https://www.isula.corsica/linguacorsa/ , mailing... ✓ Réception des projets par la CdC (Date indicative ; elle sera précisée dans l'appel à projets). ✓ Les Associations envoient le « Dossier Associations » et les pièces demandées dans l'Appel à projets. ✓ Le descriptif de l'opération (programme, nombre de participants, plaquette de présentation). ✓ Les devis estimatifs HT et TTC de l'opération à subventionner, établis par le (s) fournisseur (s) correspondant au montant total des dépenses prévues dans le budget prévisionnel. ✓ Le rapport d'activités détaillé de la manifestation précédente signé par le Président de l'association ou le responsable légal de l'organisme et accompagné de coupures de presse, photos, etc. approuvé par l'organe statutaire compétent. ✓ Le Budget Prévisionnel de l'action ou de la manifestation. ✓ La délibération de l'organe statutaire compétent approuvant l'action (projet spécifique ou manifestation) ainsi que son budget prévisionnel. ✓ Analyse des critères d'éligibilité et d'opportunité par le service du Cunsigliu linguisticu de la Direction de la langue corse. ✓ Passage devant le Conseil Exécutif de Corse ✓ Individualisation par l'assemblée de Corse

Taux d'intervention et plafonds

Nature de la manifestation proposée	Pourcentage d'aide accordée (TTC)	Plafond de l'aide	Bénéficiaires
Représentations artistiques et culturelles gratuites pour le public jeunesse, pour projets non financés par d'autres services	100 %	10 000,00 €	Associations, Communes
Promotion de la langue corse dans tous les secteurs (à l'exception du patrimoine), à destination de la jeunesse	100 %	10 000,00 €	Associations, Entreprises individuelles, SARL, SA, SCOP, SCIC, faisant l'objet d'une inscription au Registre du commerce et des sociétés en Corse
Projet culturel gratuit de dimension territoriale comprenant au moins 20 représentations gratuites, à destination de la jeunesse	100 %	10 000,00 €	Associations, Communes, Entreprises individuelles, SARL, SA, SCOP, SCIC, faisant l'objet d'une inscription au Registre du commerce et des sociétés en Corse
Manifestation culturelle payante, à destination de la jeunesse, pour le public pour projets non financés par d'autres services	50 %	10 000,00 €	Associations, Communes, Groupements de communes
Projet culturel gratuit de dimension régionale avec 5 représentations gratuites, à destination de la jeunesse	100 %	10 000,00 €	Associations, Communes, Entreprises individuelles, SARL, SA, SCOP, SCIC, faisant l'objet d'une inscription au Registre du commerce et des sociétés en Corse
Concours innovants jeunesse de promotion de la langue	100 %	10 000,00 €	Associations, Communes, Groupements de communes, Centres de formation
Apprentissage et transmission du corse, à destination de la jeunesse	100 %	10 000,00 €	Associations, Centres de formation.

- 1) Chaque Association, Entreprise individuelle, SARL, Commune SA, SCOP, SCIC ne pourra prétendre qu'à un seul projet répondant à l'une des catégories décrites ci-dessus, dans la colonne « **Nature de la manifestation proposée** »

- 2) Modalités de paiement : il n'est pas accordé de subvention en investissement
 - Pour les subventions inférieures ou égales à 3 000 euros le paiement se fait à la signature de l'arrêté attributif et le contrôle de la réalisation des dépenses à posteriori.
 - Pour les subventions > 3 000 euros et < 23 000 euros un premier acompte de 50% du montant de la subvention après signature de l'arrêté attributif sur attestation du commencement de l'opération.
 - Deuxième acompte et solde au prorata des dépenses réalisées sur présentation des justificatifs.

- 3) Pièces à fournir pour le paiement de l'acompte et du solde :
 - Copie des factures avec modalités de paiement (n° du chèque, du virement, mandats, cartes, espèces) datées et signées par l'Autorité représentant la structure subventionnée (Président, Maire, etc...) et par le responsable des finances de la structure subventionnée (Trésorier, Comptable, Comptable public, etc...)
 - Récapitulatif de ces factures sous forme de tableau ; document signé par l'Autorité représentant la structure subventionnée (Président, Maire, etc...) et par le responsable des finances de la structure subventionnée (Trésorier, Comptable, Comptable public, etc...)
 - Compte-rendu financier définitif de l'action (coût du projet, montant de la subvention, poste de dépenses)
 - Rapport d'activité (synthèse et descriptif des actions réalisées avec, si existant, articles de presse photos).

Date :
Signature du représentant, précédée de la mention « lu et approuvé » :